



APPEL DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE RETRAITES AU 18 MARS 2014

Les organisations syndicales de retraités se sont rencontrées et ont fait le constat que la situation des retraités subit de plein fouet les conséquences de la politique d'austérité imposée par le gouvernement sur injonction des instances européennes.

La perte de pouvoir d'achat des retraités est conséquente du fait des mesures figurant tant dans la loi du 20 janvier 2014 sur les retraites que dans la loi de finances :

- Recul de 6 mois de la revalorisation des pensions d'avril à octobre, ce qui s'assimile à une sous-indexation de fait.
- Imposition des majorations familiales, auparavant exonérées, dès 2014.

Cela s'ajoute à la mise en place de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0,3% sur toutes les pensions de retraite, au gel des barèmes d'imposition pendant deux ans et à la suppression de la demi-part fiscale pour les retraités ayant élevé trois enfants.

Les organisations syndicales de retraités ont convenu de faire un bilan de la perte de pouvoir d'achat subie par les retraités au 1^{er} avril, date à laquelle 15 millions de retraités seront privés de la revalorisation de leurs pensions.

Pour l'heure, elles s'inquiètent également des menaces que font peser sur la sécurité sociale l'annonce de la suppression des 30 milliards de la cotisation familiale, répondant ainsi à une vieille revendication patronale . Elles dénoncent une décision qui remet en cause le financement de la branche famille et qui se répercutera fatalement sur les familles de salariés et sur leurs enfants. Par contrecoup, c'est la sécurité sociale qui va être touchée car les économies destinées à compenser les 30 milliards vont être recherchées notamment sur l'assurance maladie. C'est l'accès aux soins pour tous et en particulier pour les personnes âgées qui est en jeu, sachant que leur situation financière entraîne déjà d'importantes inégalités de traitement.

Enfin, les organisations syndicales de retraités constatent que le financement de l'autonomie des personnes âgées n'est pas assuré à hauteur des besoins dans le projet de loi actuellement en préparation et que rien n'est fait pour les personnes résidant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dont les restes à charge peuvent aller jusqu'à 3 000 euros. Elles réaffirment donc fortement leur demande d'une prise en charge solidaire de l'autonomie par l'assurance maladie.

Les organisations syndicales de retraités UCR-CGT, UCR-FO, FSU-Retraités et UNIRS-Solidaires se félicitent de l'appel à la grève pour l'emploi, la protection sociale, les salaires, lancé par les organisations interprofessionnelles et nationales CGT, FO, SFR-FSU et Solidaires.

Elles appellent tous les retraités à se mobiliser le 18 mars dans l'unité avec les actifs pour rejoindre les rassemblements, manifestations, etc. organisés ce jour-là.

**Pour la défense et la reconquête de leurs droits,
les retraités seront dans la rue le 18 mars !**

Montreuil, le 27 février 2014